

PROCES VERBAL

REUNION DU BUREAU DU CROS

du 09 février 2009 à 19 heures 30

au CROS

à CHALONS EN CHAMPAGNE

◆◆◆◆◆

Membres du Bureau présents : M^{mes}, CHARLIER, MORLET et TEDESCHI, MM. ATTAFI, COLLOT, LAURENT, LEQUEUX, MOREAUX, PREVOST, RENOUX, ROTHIER et VILLE.

Membres du Bureau excusés : MM. BUSSY et GRASMUCK

Membre du Bureau absent : M. SOIN

Invités présents : M^{me} BERTRAND, Melle BOTELLA et M. MARTIN.

Invité excusé : Docteur MOURET.

◆◆◆◆◆

Le quorum étant atteint, Monsieur ROTHIER ouvre la séance à 19 heures 35, remercie les membres d'être présents et annonce les membres excusés.

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DU 12/01/09

Aucune remarque n'étant formulée sur le projet de procès-verbal de la réunion du Bureau du 12 janvier 2009, Monsieur PREVOST procède à l'approbation de ce procès verbal.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

II – PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur PREVOST rappelle que la commission Statuts et Règlements s'est réunie au siège de la ligue de Football où elle a été accueillie par Monsieur HAZEAX, son Président.

Une troisième mouture du projet de règlement intérieur en date du 02 février 2009, en vue d'être en conformité avec le règlement intérieur type du CNOSF, a été rédigée et proposée à la commission ainsi qu'au Bureau.

Le Bureau procède au vote sur le maintien ou non de l'article 10.6 tel qu'il est rédigé ci-dessous :

« *L'élection au poste de Président du C.R.O.S. entraîne obligatoirement pour l'intéressé l'abandon, dans les trois mois qui suivent, du poste de président qu'il pouvait exercer au sein de sa Ligue (ou de son Comité Régional) et, le cas échéant, de Président de l'un des C.D.O.S. de la Région* » ;

car la question se pose de savoir si on étend cette clause également aux postes de Vice-présidents et Secrétaire Général.

Le Bureau procède au vote dont le résultat est le suivant :

On maintient l'article 10.6 en l'état : 10

On supprime l'article 10.6 : 0

On étend aux Vice-présidents et Secrétaire Général : 1

Par ailleurs, quelques modifications mineures sont demandées et actées en prenant la précaution de ne pas être ni trop restrictif ni trop précis afin de ne pas trop compliquer l'application des statuts et du règlement intérieur qui doit conserver une certaine marche de manœuvre.

Une version 4 (en annexe) du projet tenant compte de ces modifications actées sera donc rédigée et adressée aux membres du Comité de Direction pour sa prochaine réunion du 16 février, ainsi qu'aux membres de la commission concernée.

III – Préparation du Comité de Direction du 16 février 2009 et des Assemblées Générales du 13 mars 2009

➤ **Organisation générale :**

Le Président rappelle aux Présidents des commissions que leurs rapports d'activité 2008 doivent parvenir au CROS au plus tard le 23 février.

Le Bureau décide que les Présidents des commissions ne procéderont pas à la lecture de leurs rapports d'activité 2008 lors de l'assemblée générale, ces derniers seront adressés par mail aux ligues et comités régionaux, leur demandant leurs éventuelles questions par écrit pour le 03 mars 2009.

➤ **Ordre du jour des assemblées générales :**

L'ordre du jour des Assemblées Générales du 13 mars 2009 est arrêté par le Bureau et sera proposé au Comité de Direction du 16 février.

➤ **Constitution du comité de surveillance des opérations électorales :**

Le Bureau décide de proposer au Comité de Direction du 16 février prochain de constituer le comité de surveillance des opérations électorales (chargé d'organiser les élections, valider les candidatures...) de personnes non candidates aux élections du 13 mars 2009.

Par conséquent, les Présidents de CDOS, membres de droit au Comité de Direction, donc non candidats, pourraient intégrer ce comité de surveillance.

Le Bureau décide de proposer au Comité de Direction de nommer Emilie et Mickaël aux postes de scrutateurs, une troisième personne restant à trouver.

IV – Informations générales

➤ **Conseil Régional :**

Monsieur LAURENT ressent une réelle volonté du Pôle Sport d'être au service du mouvement sportif champardennais. Le retour de Madame

PILLARD, en arrêt maladie durant 2 mois, va permettre de faire perdurer cette volonté.

- Aide aux ligues (fonctionnement et investissement) :

Le 20 janvier 2009, a eu lieu l'étude administrative de recevabilité des dossiers au Conseil Régional en présence de Mademoiselle SAINT-AUBIN (Responsable du Pôle Sport du Conseil Régional), Monsieur RIGAUDEAU (Chargé de Missions au Conseil Régional), Emilie et Mickaël.

Pour la première fois, lors de la réunion du 04 février au Conseil Régional (Monsieur LAURENT, Emilie et Mickaël), le CROS a pu donner un avis qualitatif sur ces dossiers à la suite de la réunion de la commission Aides aux ligues interne du CROS du 02 février 2009.

Trois règles de base d'instruction des dossiers de demande de subvention en **fonctionnement** sont retenues par le Conseil Régional :

- 1) nombre de licenciés, masse salariale, certains postes de dépense ;
- 2) pas d'augmentation de subvention supérieure à 40 % pour une ligue ou comité régional par rapport à l'année précédente ;
- 3) subvention en principe non inférieure à celle accordée l'année précédente.

En **investissement**, on se trouve confronté à une règle du Conseil Régional selon laquelle chaque poste mentionné dans le budget doit être supérieur à 500 € ; or plusieurs disciplines présentent des demandes en investissement dont les articles, pris unitairement, ont une valeur inférieures à 500 €, mais, globalisés, dépassent nettement les 500 € requis. Le CROS a écrit au Conseil Régional afin d'assouplir cette règle.

Par contre, en ce qui concerne les centres régionaux de haut niveau, l'avis du CROS est tout à fait déterminant.

Les dossiers passeront en commission permanente le 16 mars prochain. Les ligues et comités régionaux devraient être avertis vers le 20 mars pour versement de l'acompte environ un mois après.

Monsieur LAURENT préconise une réunion d'information préalable à l'attention des ligues et comités régionaux pour de plus amples explications sur la procédure de demande de subvention au Conseil Régional. La question de

la mise en place d'une réunion commune Conseil Régional / DRDJS se pose alors à nouveau pour les dossiers de demande de subvention Région et CNDS.

- Ambassadeurs :

Dans le cadre de la reconduite de son dispositif intitulé « sportif ambassadeur de la Région », le Conseil Régional arrêtera la liste des Ambassadeurs lors de la réunion de la commission permanente du 16 février prochain.

- Dossiers de demande de subvention des clubs :

Le dispositif est lancé.

Les ligues et comités régionaux sont consultés.

Le CROS n'est pas associé au dispositif, sauf pour les CDOS pour lesquels il a émis un avis.

➤ DRDJS :

- CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) : campagne 2009

Les membres du CROS déplorent ne de pas avoir été informés suffisamment au préalable du contenu de la première commission régionale 2009 du 05 février, les propositions ayant été présentées en fait « pratiquement » comme actées, sans information ni concertation préalable.

Tous les membres du Bureau s'accordent pour demander à la DRDJS un échéancier des opérations et la communication des documents 5 jours avant les commissions.

Cette manière de faire permettant au mouvement sportif l'étude des documents et de formuler des propositions amenant à un consensus de sa part.

Monsieur RENOUX insiste sur le fait qu'il est primordial de se manifester en cours de réunion quand un désaccord se fait sentir, surtout quand il s'agit de la répartition des enveloppes, en l'occurrence pour la campagne 2009, 30 % pour les ligues et comités régionaux et 70 % pour les comités départementaux, contre respectivement 25 % et 75 % l'année précédente.

Monsieur RENOUX rappelle qu'il a demandé plusieurs fois au CROS d'intervenir auprès des instances en faveur de l'emploi, ce qui a été fait mais sans succès. En effet, Monsieur ROTHIER rappelle que le Conseil Régional ne décline aucune politique en ce domaine bien que ce soit un problème récurant dans la région. Seul le CNDS propose 250 000 € qui seraient ponctionnés sur l'enveloppe globale pour aider l'emploi en finançant les plans sport emploi.

Les commissions départementales devraient disparaître au profit des ligues et comités régionaux et départementaux qui deviendraient *têtes de réseau* dans le cadre de la création de la commission territoriale organisées en 5 commissions thématiques, elles-mêmes articulées en sous-commissions territoriales à l'échelon départemental (DDJS + mouvement sportif).

Les référents territoriaux (membres élus du CROS) de ces 5 commissions seront nommés après l'assemblée générale électorale du CROS le 13 mars 2009.

Il s'avère que les membres du mouvement sportif présents à cette commission n'ont pas tous eu au préalable les mêmes informations « informelles », que les documents remis par la DRDJS comportent des erreurs et que les documents communiqués au préalable à l'échelon départemental ne comportent pas les mêmes chiffres que ceux remis à l'échelon régional, essentiellement au niveau du département de la Marne. En effet, Monsieur LEQUEUX déplore être en possession de trois dossiers de la DRDJS, tous comportant des chiffres différents, mais mettant tous en évidence une baisse sensible de l'enveloppe dévolue au département : « *Si on n'aide pas la base, on va à la catastrophe !* »

D'autre part, les informations communiquées par la DRDJS ne correspondent pas toujours avec celles formulées l'après-midi même par le CNCD.

V – TOUR DE TABLE DES COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MOREAUX a réuni la commission Communication le même jour à 18 heures au CROS. Plusieurs points ont été vus :

- Chemises CROS : un prototype a été présenté avec possibilité de 4 slogans

au choix. Le Bureau ne s'est pas prononcé sur le choix ;

- Newsletter : difficile à réaliser faute de temps et de moyens humains (disponibilité comité de relecture, collecte des informations auprès des ligues et comités régionaux...) surtout compte tenu que le site internet du CROS est déjà bien alimenté ;
- Calendrier des manifestations, formations et réunions diverses du mouvement sportif : difficile à réaliser pour les motifs exposés ci-dessus et compte tenu de la multitude de manifestations et formations organisées de part et d'autres ;
- Médaille d'honneur du CROS : il est proposé de la remettre aux bénévoles ayant œuvré en faveur du mouvement sportif du CROS durant cette olympiade qui s'achève et éventuellement les précédentes, ainsi qu'aux élus sortants ne se représentant pas pour la nouvelle olympiade, et non aux personnalités extérieures ;
- Comité de Direction de fin de saison : il est proposé au Bureau de l'organiser à la Maison des Sports des Ardennes à Bazeilles, à charge au CDOS Ardennes de nous proposer les possibilités d'activité. La date sera fixée lors du prochain Comité de Direction du 16 février ;
- Affiches soirée des Olympiens d'octobre 2008 : sur décision du Bureau, ces affiches, dont le coût est très élevé et qui seront caduques en septembre 2009, ne seront pas réalisées, d'autant plus que le budget de la soirée des Olympiens, clôturé en 2008, est déjà déficitaire.

Monsieur ATTAFI précise que, faute de temps, compte tenu de la création cette année 2008 du comité départemental Ardennes Handisport dont il est Président, il n'a malheureusement pas pu s'occuper de la commission intégration par le sport et qu'il n'y aura donc pas de rapport d'activité 2008 pour l'assemblée générale.

Suite à l'annulation de la réunion du 29 janvier 2009, faute de participants, Madame MORLET demande que les Jeux Régionaux des Jeunes

2010 soient abordés en Comité de Direction du 16 février afin qu'une décision soit prise.

*
* *
*

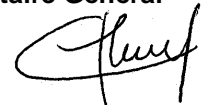
Monsieur ROTHIER clôt le Bureau à 21 heures 30 et invite les membres à se restaurer.

Le Président,



Serge ROTHIER

Le Secrétaire Général



Christian PREVOST